

2

lettre en date du 10 janvier 1983

objet: declaration de changement de
siege social du club " Aubagne et qua-
nant club"

Ref: Todu 8 mai 1980

Monsieur le Prefet

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, par la
présente, du changement de siège social de l'asso-
ciation dite Aubagne et Quant club de Paris le
25 Juin 1980. Son siège social sera à compter
du 15 janvier 1983, au Bagasir (Aubie
Sports) Avenue de l'edun 13400 Aubagne.
Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer
recipissé de la présente declaration
Veuillez agréer M^r le prefet l'expression de nos
salutations les plus distinguées

Le Président
J. Bouquet

Le Secrétaire
C. Alban.

lettre expédiée le 15-01-83.

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 SUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION des Finances
GENERALE de l'Etat

1^{er} Bureau

RÉCÉPISSÉ n° 11284

ASSOCIATIONS

Commissaire de la République du département
Le Préfet des Bouches-du-Rhône certifie avoir reçu de

M. Gilbert VANOVERSHELDE, Président

le 11 Avril 1983, une déclaration par laquelle il fait

connaître { ~~la constitution,~~
les modifications apportées aux statuts et transfert de siège
et les changements survenus dans la composition du Conseil
d'Administration

d'une Association dénommée : "Aubagne aquanaut club"

dont le siège social est à Marseille - Aubagne, Nautile
Sports 3, avenue de Verdun 13400.

Le dernier récépissé doit être présenté à chaque demande de modification.

Marseille, le 11 Avril 1983

POUR LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation :
Commissaire de la République
et par délégation
Le Directeur,



Norbert COLOMBANI

NOTA - Tous changements survenus dans l'Administration, l'organisation ou les statuts de l'Association devront être déclarés dans les trois mois.